2015

MINI-SEJOUR EN ESPAGNE

CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS

IMPORTANT : LES PAPIERS D'IDENTITE INDISPENSABLES POUR EFFECTUER SON VOYAGE

*** la carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité (attention : environ 4 à 6 semaines de délai pour l'obtenir) . Les élèves de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès de leur préfecture ou du consulat du pays traversé et/ou visité pour connaître les formalités d'entrée.**

Ambassade d'Espagne – 22 av. Marceau – 75381 PARIS cedex 08 – Tel : 01 44 43 18 00 – Fax : 01 47 20 56 69 / 01 47 23 59 55
Internet :www.mae.es/embajadas/paris/es/home Courriel : emb.paris@maec.es

Les élèves de nationalité étrangère peuvent demander un Titre d'Identité Républicain. Principe. Ce titre permet au mineur de prouver son identité. Il l'autorise également, accompagné d'un document de voyage (comme un passeport) en cours de validité, à circuler librement dans les pays de l'Espace Schengen et d'être réadmis en France sans visa. Peut en bénéficier le mineur, âgé de moins de 18 ans, né en France de parents étrangers autorisés à séjourner régulièrement en France, peut bénéficier d'un titre d'identité républicain. L'ensemble des nationalités sont concernées, y compris celles de l'Espace économique européen. La demande doit être faite par la personne exerçant l'autorité parentale soit auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du département de résidence habituelle du mineur, soit à Paris, à la préfecture de police. Elle est effectuée au moyen d'un formulaire Cerfa, remis sur place. Le demandeur doit se présenter en personne, accompagné du mineur bénéficiaire.

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées à compter du 1er janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

LES BAGAGES :

* un sac de voyage (éviter les valises) portant les coordonnées de l'élève en France (déposé dans le coffre de l'autocar, il ne sera pas possible d'y accéder avant l'arrivée dans les familles).
* un petit sac contenant les panier-repas. Ce sac restera dans la soute de l'autocar.
* une sacoche ou sac à dos contenant les affaires personnelles : papiers d'identité, argent,...
* quelle que soit la période de votre séjour, prévoir toujours un vêtement de pluie type K-WAY, des vêtements chauds en cas de mauvais temps, des vêtements plus légers si vous voyagez en mai/juin, de bonnes chaussures de marche.
* un nécessaire de toilette complet (ne pas oublier gants et serviettes)
* un réveil
* un dictionnaire

DANS TOUS LES CAS NE PRENDRE QUE L'ESSENTIEL ET LAISSER LES OBJETS DE VALEUR A LA MAISON (bijoux, MP3, Ipod, consoles de jeux, ...).

NE PAS OUBLIER :

* la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre Caisse de Sécurité Sociale (délai : environ 3 semaines, variable selon les caisses)
* l'argent de poche pour les dépenses personnelles.
* en cas de traitement médical particulier, emporter les médicaments personnels ainsi qu'une photocopie de l'ordonnance (voir le paragraphe ALLERGIES ALIMENTAIRES).

LE COMPORTEMENT

* **Dans l'autocar**

* pour des raisons de sécurité, rester toujours assis, les changements de place ou les déplacements dans l'allée centrale sont interdits.
* veiller à la propreté dans l'autocar : pas de détritus, de « chewing-gum » par terre ou dans les cendriers, un sac poubelle circulera régulièrement.
* veiller à ne pas causer de dégradations dans l'autocar
* prudence et discipline lors de chaque descente ou montée dans l'autocar.

* **Pendant les visites**

* écouter et respecter les consignes surtout pour les horaires et points de rencontre.
* pas de bousculades sur les trottoirs, ni dans les musées
* ne jamais rester seul mais en groupe. Si on est perdu, s'adresser à un POLICIER et lui présenter votre «Pasaporte para España »
* pas de vols dans les magasins ! On risque une forte amende et le retour immédiat en France.
* à l'inverse, attention aux pick-pockets ! Toujours veiller sur ses affaires !

* **Dans le centre de séjour ou à l'hôtel**

* respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que le repos des autres clients individuels ou groupes.

* **Dans la famille hôtesse**

L'adresse de la famille d'accueil et tous les renseignements la concernant vous seront communiqués par le professeur responsable avant le départ.
Vivre dans un pays étranger, c'est avant tout accepter son mode de vie, ses coutumes et respecter les hôtes qui nous reçoivent.
Voici quelques conseils qui faciliteront l'intégration et assureront la réussite du séjour :

* respecter les horaires des repas et de retour des excursions,
* ranger sa chambre le matin et rassembler ses effets personnels, afin d'éviter des pertes ou des oublis lors du départ,
* chaque matin, avant de partir, ne pas oublier le panier repas préparé par l'hôtesse
* en raison de l'heure tardive du dîner en Espagne, le repas peut vous être servi plus tôt qu'au reste de la famille,